

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 9 décembre 2019

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Madame VITALE Julie avec procuration à BESSE Yann,
Monsieur KOPP Piotr,
Monsieur VIAL Stéphane,
Monsieur RIVET Stève.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, qui fixe la contribution financière annuelle à verser au Cdg73 au titre de l'année 2020, comme suit :

- De 0 à 49 agents CNRACL : contribution annuelle de 1,00 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

- Décision modificative N°2 de la commune :

D 1343 = + 5 864.00 €

D 2315 = - 5 864.00 €

- Décision modificative N°3 de la commune :

D 615232 = - 3 950.00 €

D 675 = + 3 950.00 €

Approuve à l'unanimité.

- Approuve à l'unanimité les tarifs des forfaits d'été 2020 ainsi que pour la saison d'hiver 2020/2021 des remontées mécaniques de Sybelles ski.

- Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable aux demandes de Mme HUSTACHE Audrey pour ces 3 commerces : SARL GALAA / Ski Fun Gliss, Go Sport et La Marmotte Tricotte (Tabac), à la demande de dérogation à la règle du repos dominical.

- Décide d'instaurer la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public pour l'occupation provisoire de leur domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, décide d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

- Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité du SDES.

- Décide de créer un emploi permanent à compter du 01/01/2020, d'infirmière en soins généraux, à l'unanimité.

- Approuve le devis de la marbrerie Faure pour un montant de 10 890.00 € TTC pour la fourniture et la mise en place d'un columbarium, d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir, à l'unanimité.

- Approuve la convention des logements des travailleurs saisonniers et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, à l'unanimité.

- Décide d'adopter les modalités d'octroi d'Autorisations d'Absence aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public de la collectivité ainsi proposées, dit qu'elles prennent effet à compter du 01/12/2019 et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

- Approuve les tarifs du SDIS pour la saison 2019/2020 :
- Transports bas de pistes vers le cabinet médical : 206.00 €.
- Transports bas de pistes directement au CH : 324.00 €.

- Approuve l'avenant N°1 du marché public de service, prestation de transports sanitaires primaires des blessés en station entre les groupements des 2 communes des Arves et la société d'ambulances ROUX AMBULANCES.

- Approuve la convention des transports primaires des secours sur pistes secteur Corbier et approuve les tarifs de secours relatifs aux transports sanitaires en ambulance consécutifs aux secours sur piste sur le domaine skiable de Saint Jean d'Arves, avec ROUX AMBULANCES. Les tarifs sont :

- Bas de pistes du Corbier au CH de Saint Jean de Maurienne : 205.00 €,
- Cabinet médical du Corbier au CH de Saint Jean de Maurienne : 205.00 €,
- Cabinet médical du Corbier au CH de Chambéry : 449.00 €,
- Cabinet médical du Corbier au CHU de Grenoble : 545.00 €,
- Cabinet médical du Corbier à la clinique Médipôle de Challes Les Eaux : 435.00 €,
- Cabinet médical du Corbier à la clinique Herbert d'Aix Les Bains : 470.00 €.

- Approuve les tarifs des secours sur pistes secteur Corbier :

- Transports sanitaires primaires : 220.00 €,

- 1ère catégorie : 72.00 €
- 2ème catégorie : 352.00 €
- 3ème catégorie : 576.00 €
- 4ème catégorie : 1 468.00 €
- 5ème catégorie :
 - Coût horaire pisteur secouriste : 73.00 €
 - Coût horaire engin de damage : 345.00 €
 - Coût horaire motoneige : 61.00 €
 - Coût horaire véhicule 4x4 : 49.00 €

- En cas de secours sur la piste de raquette de l'Ouillon : 576.00 €
- En cas de secours sur la piste de raquette de St Jean d'Arves : 576.00 €

- En cas de secours suivi d'une intervention hélicoptérée : 56.90 € / minute de vol.

- Approuve le tarif de 200.00 € pour les annonceurs du cinéma pour la saison d'hiver 2019/2020 et pour l'été 2020.

- Propose de désigner Monsieur SIBUE Pascal, conseiller communautaire représentant la commune en vue de la constitution du Conseil d'Administration du CIAS.

- Monsieur Le Maire expose que depuis de nombreuses années, la compatibilité du cinéma de Saint Jean d'Arves n'est pas juste, et qu'à ce titre ce dernier n'est pas transférable en l'état à l'actif de la commune de Saint Jean d'Arves. De ce fait, et en accord avec la trésorerie principale de Saint Jean de Maurienne, Madame BESSON, il est nécessaire de réaliser une série de régularisations comptables afin que les comptes 4581 et 4582 soient équilibrés et que le transfert puisse avoir lieu. Le Maire présente et explique le tableau joint qui récapitule l'ensemble des écritures à effectuer. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les écritures indiquées dans le tableau validé par Madame BESSON.

Questions diverses :

- Exploitation estivale du TDS Charvin Express.
- Lecture du courrier de Monsieur PROUTEAU Jacques.
- Lecture du courrier de la ligue de l'enseignement par rapport à l'Oule Verte.
- Validation du devis du SDES pour le bilan éclairage public, à l'unanimité.